

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 15 MAI 2018**

Membres en L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 18h  
Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,  
Maire  
Date convocation : 09/05/2018  
Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.  
MOORE Roger,  
Absents :  
Secrétaire de séance : GERY Claire

**16 Projet de réhabilitation de l'église Saint-André :**

Discussion au sein du conseil municipal sur le projet global de l'église et sur ce qui peut être réalisable avec la 1ere enveloppe et l'enveloppe complémentaire suite à l'appel d'offre.

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il faut faire des travaux de maçonnerie en respectant l'enveloppe budgétaire déjà votée (1ere et 2° DCP).  
Il faut donc adapter les travaux proposés dans le lot 1( Gros Œuvre) à l'enveloppe attribuée en 2016 et 2017 : 50 000 € à engager dès que possible (en priorité la stabilisation des murs de façon durable même si la mise hors air et eau du bâtiment n'est pas réalisée) + 10 000 € si cette somme n'est pas utilisée autrement.

Jean-Claude FLOHIC, Roger MOORE et Jean-Pierre BRES se rencontreront pour revoir chaque poste du lot 1

Le conseil municipal déclare les lots 2 et 3 infructueux.

**18 Travaux de voirie 2018 :**

Un devis à été établi pour un montant de 25 728 €, il est décidé de réaliser au maxima des travaux à hauteur de 12 000 € (somme correspondante à la dotation solidarité) :

Le conseil décide de réaliser les travaux suivants :

Travaux préparatoires: 400 €

Divers voies communales : 3 680 €

Chemin du Vieux Village : scarification et remise ne forme de chaussée : 2 600 €

Passage à Gué Gatta : 3 130 €

**19 Remplacement délégué commissions :**

Suite à la démission de Jean-Claude Thiers, le conseil municipal désigne pour le remplacer :

Commission O.M. : Jérémy GATTA

Commission eau assainissement : Claire Géry

Délégué SISM : Jean-Pierre Brès ( qui était suppléant)

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 15 MAI 2018**

**20 : Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage :**

Le Maire donne lecture du courrier de l'URSSAF relatif à l'adhésion de la commune de MONTMAUR-EN-DIOIS au contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote pour cette adhésion et autorise le maire par intérim à signer ledit contrat.

Questions diverses :

Revers d'eau : Jean-Pierre fini les soudures et l'agent technique les posera.

**Délibérations N° 16 à 20**

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
FLOHIC Jean-Claude, maire	X			
GERY Claire, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude, adjoint	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	X			
MOORE Roger	X			

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 15 MAI 2018**

Membres en L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 18h  
Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,  
Maire  
Date convocation : 09/05/2018  
Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.  
MOORE Roger,  
Absents :  
Secrétaire de séance : GERY Claire

**16 Projet de réhabilitation de l'église Saint-André :**

Discussion au sein du conseil municipal sur le projet global de l'église et sur ce qui peut être réalisable avec la 1ere enveloppe et l'enveloppe complémentaire suite à l'appel d'offre.

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il faut faire des travaux de maçonnerie en respectant l'enveloppe budgétaire déjà votée (1ere et 2° DCP).  
Il faut donc adapter les travaux proposés dans le lot 1( Gros Œuvre) à l'enveloppe attribuée en 2016 et 2017 : 50 000 € à engager dès que possible (en priorité la stabilisation des murs de façon durable même si la mise hors air et eau du bâtiment n'est pas réalisée) + 10 000 € si cette somme n'est pas utilisée autrement.

Jean-Claude FLOHIC, Roger MOORE et Jean-Pierre BRES se rencontreront pour revoir chaque poste du lot 1

Le conseil municipal déclare les lots 2 et 3 infructueux.

pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire  
Jean-Claude FLOHIC

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture le  
Publié le :